

**UNIVERSITÉ DU QUÉBEC À MONTRÉAL  
FACULTÉ DE SCIENCE POLITIQUE ET DE DROIT**

EXTRAIT du procès-verbal de la cinquante-neuvième assemblée ordinaire du Conseil académique de la Faculté de science politique et de droit, tenue le mercredi 30 mars 2011, à 13 heures 30 minutes, à la salle A-1715.

---

**Consultation sur le Règlement n° 8.**

**Résolution CFSPD-2010-2011-475**

ATTENDU la demande de consultation sur le Règlement n° 8 des cycles supérieurs relativement à l'octroi d'une maîtrise dans le cas d'un passage accéléré au doctorat et à l'octroi d'une maîtrise par cumul de programmes courts;

ATTENDU la consultation au sein de la Faculté de science politique et de droit à ce sujet;

ATTENDU les discussions tenues en séance;

IL EST PROPOSÉ par madame Maya Jegen, appuyé par monsieur Jean-Pierre Beaud, que le Conseil académique de la Faculté de science politique et de droit :

ENVOIE au vice-rectorat à la vie académique un avis favorable dans le cas de la maîtrise obtenue dans le cadre d'un passage accéléré au doctorat, en autant que cette modification au Règlement n° 8 ne change pas les conditions d'admission aux programmes de doctorat;

ENVOIE un avis favorable dans le cas de la maîtrise obtenue par cumul de programmes courts de deuxième cycle, en autant que l'intitulé du diplôme ainsi obtenu (maîtrise par cumul) soit différent de celui obtenu de manière traditionnelle.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**COPIE CONFORME**

Montréal, 30 mars 2011

Jean-Pierre Beaud  
Doyen